

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION nº 2016/04/27-08

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 avril 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la convention de location de locaux entre l'Université d'Aix-Marseille et l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Marseille,

Vu l'avis favorable du Conseil de la Faculté de Médecine du 4 février 2016 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE:

OBJET : tarif de location de locaux à l'IFMK (UFR Médecine)

Le conseil d'administration approuve la révision de la redevance de l'IFMK selon la formule applicable annuellement qui suit :

Loyer annuel X = Indice de référence des loyers du trimestre concerné / Indice de référence des loyers du même trimestre de l'année précédente.

(rappel : le montant annuel de la redevance 2015 est de 56 427,68 € / HT)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice: 36

Quorum: 18

Présents et représentés : 35

Fait à Marseille, le 27 avril 2016

Yvon BERLAND résident d'Aix-Marseille Université